



Association fondée le 4 février 2000
N° siren: 508 736 121

16 rue Nationale – 47200 Sainte Livrade /lot
Ecrans47@yahoo.fr - 06 01 72 66 65
www.ecrans47.fr

CHARTRE DE VALEURS

PREAMBULE

Cette Charte vient compléter et préciser :

- > les statuts du 6 avril 2023 et le règlement intérieur **du 30 avril 2026**
- > les règlements intérieurs et chartes spectateurs des cinémas – personnes morales-adhérent.es.

Rappels de la loi relative à la liberté de création et de diffusion (Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine -LCAP du 7 Juillet 2016 et jurisprudences) :

°la liberté de création est singulière : La notion même de création artistique implique une distanciation entre l'auteur et ses propos

° Les œuvres ne contribuent à l'affirmation d'aucune vérité mais participent à l'échange d'idées indispensables dans une société démocratique.

°La liberté de création inclut la liberté de programmation et de diffusion artistique.

°Elle s'exerce dans les limites fixées par la loi.

- ARTICLE 1 : Les valeurs du réseau ECRANS 47

*Le Réseau, l'Association ECRANS 47 affirme la défense d'une conception humaniste ouverte sur le monde pour concourir à la promotion de l'héritage culturel commun, la laïcité et la démocratie.

*Ecrans 47 fonde son action sur le dialogue entre les responsables des cinémas, leurs partenaires, leurs spectateurs et les œuvres projetées.

*Les valeurs du projet d'Ecrans 47 sont et s'appuient sur : la solidarité et le partage, l'indépendance, le collectif, la fonction de porte-parole, l'égalité hommes-femmes.

*Les 3 axes d'intervention du réseau sont :

- le soutien à la diffusion au développement des publics, à l'animation du territoire, avec la mise en place d'actions mutualisées,
- l'animation et la vie du réseau, l'accompagnement et le soutien aux cinémas en termes de communication, de ressources, de formations,

-la représentation des cinémas dans la filière, la mise en place de réflexions et d'échanges sur les enjeux et évolutions du secteur.

-ARTICLE 2 : L' action du réseau ECRANS 47

*La défense des œuvres cinématographiques et de ses participants, implique, dans un esprit d'ouverture, et sans discrimination, l'accueil de toutes les formes d'expression de quelque nature ou de quelque origine qu'elles soient. Cette attitude s'inscrit naturellement dans la tradition de soutien aux créateurs et aux artistes venus de tous les horizons. C'est par l'échange entre les hommes, les femmes et leurs cultures que l'art s'enrichit et s'épanouit.

*Les Cinémas adhérents au Réseau Ecrans 47 sont garants d'une programmation diversifiée, non discriminatoire, dans le cadre de l'éditorialisation et des choix que chaque structure s'est fixé.

*Le Cinéma de proximité, service culturel pour le public, s'engage à assurer l'égalité d'accès à l'art cinématographique, pour permettre l'indépendance intellectuelle de chacun.e ; cela dans le respect des opinions de chacun.

Enjeux et fonctionnement des cinémas Art et Essai de proximité du réseau Ecrans 47 ; du Cinéma :

*Les Cinémas adhérents sont des espaces pluriels et vivants, propices aux échanges, rencontres, débats et moments de convivialité.

Ils constituent une porte d'accès à la diversité des formes artistiques, mais aussi sur l'autre et le monde, à travers une richesse de récits, de cultures et d'origines.

*Ils permettent un accès à la culture pour le plus grand nombre, dans une logique d'inclusion et de mixité sociale, avec une programmation de films « art et essai » et de films « grand public », équilibrée en fonction du territoire, et la pratique d'une politique tarifaire accessible et adaptée.

*C'est un lieu de transmission et d'éducation aux images pour les élèves de la maternelle au lycée, essentiel pour acquérir des bases de la lecture de l'image, pour sortir de l'isolement des écrans individuels et apprendre à vivre ensemble une émotion partagée. Un endroit de sociabilisation qui fait se rencontrer des publics d'âges, d'origines sociales et d'horizons différents, avec les meilleures conditions d'accueil.

*La liberté de programmation garantit aux cinémas l'indépendance artistique face aux pressions économiques, médiatiques ou idéologiques. Elle préserve la capacité des salles à accompagner les films sur la durée.

*Les cinémas adhérents sont des associations ou régie municipale indépendants, classés Art et Essai ; ils sont souvent le dernier lieu ouvert le soir et le week-end dans nos villages ou quartiers.

*Ils sont gérés par des équipes de professionnels et/ou bénévoles qui portent les valeurs du réseau et de leur structure auprès de leur public et de leurs partenaires.

Ce sont aussi des acteurs économiques et sociaux, créateur d'emplois, et facteur de dynamisme et d'attractivité pour les territoires. Leur engagement dépasse le seul champ culturel : ils agissent, aux côtés de nombreuses structures — établissements scolaires, associations, structures culturelles, sanitaires et sociales —, au cœur des territoires.

Ils assument une responsabilité environnementale avec la mise en œuvre de pratiques écoresponsables.

* Les équipes professionnelles et bénévoles des cinémas du réseau Ecrans 47 participent à des actions de formation, et mettent en place des actions de médiation, de communication, envers leurs publics, pour assurer cet accueil.

*L'action de chaque cinéma adhérent est réalisée sous couvert de son projet de structure, ses règlements intérieurs—ses derniers ne pouvant aller à l'encontre de la présente charte-,

et selon les réglementations :

-des établissements recevant du public (ERP),

-du droit du travail

-du Code du cinéma

Le réseau et les cinémas adhérents, adhèrent également aux Chartes Cinémas verts, Ma classe au cinéma, Contrat d'engagement républicain ...

Le Réseau Ecrans 47 coopère avec tous les acteurs locaux de la filière Cinéma : Bureau d'accueil de tournages-Plateforme Comett, Centre de ressources pour l'éducation à l'image-Ligue de l'Enseignement 47, association Les Ouvriers du cinéma, (+option lourde Cinéma, classe à horaires aménagés Cinéma, collège).

*Ecrans 47 et les Cinémas adhérents participent aux réflexions sur les enjeux de la filière cinématographique nationale et appliquent ses préconisations.

La filière cinématographique, en France, constitue un système que beaucoup de pays nous envient. En effet, le cinéma "s'auto-finance" par un système de fond de soutien alimenté par une taxe sur le billet de cinéma (TSA, 10,72 %) :

Cette taxe prélevée sur chaque billet vendu, vient financer toute la filière : de la fabrication des films français ou co-produits (création) à la rénovation des cinémas, en passant par l'éducation à l'image, par l'intermédiaire du Centre national de la cinématographie (CNC-établissement public - rattaché au ministère de la culture).

-ARTICLE 3 : Diffusion, modifications de la Charte :

*La Charte sera adressée par courrier électronique aux membres adhérents de l'association.

*Les adhérents de l'Association Ecrans 47 s'engagent à accepter et promouvoir cette Charte dans son intégralité auprès de leurs adhérents, partenaires et spectateurs.

*Cette charte a été établie par le Conseil d'administration de l'association, avec des références et ressources citées en annexe.

Elle pourra être modifiée par le Conseil d'Administration de l'Association Ecrans 47 à la majorité des 2/3 des membres

***ANNEXE - Ressources :**

-Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, du 7 juillet 2026)

> **Guide** juridique et pratique : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/documentation-scientifique-et-technique/un-guide-juridique-et-pratique-sur-la-liberte-de-creation>

> *Existence d'un référent dans chaque Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) pour la liberté de création (P126 du guide)*

-Observatoires :

<https://libertedecreation.fr>

<https://libertesassociatives.org/>

-Identité du réseau Ecrans 47 en 2025 :

*Dans un maillage territorial important, le réseau ECRANS 47 fédère ainsi :

9 Cinémas d'Art & d'Essai et 2 circuits Itinérants, ce qui représente :

- 18 écrans (+10 points de tournées itinérants), 2400 fauteuils, 14600 séances/an, (+70 séances en plein air),
 - près de 300 000 entrées /an
 - 33 salariés, 27 ETP, 150 bénévoles actifs, 3600 adhérents
- + de 8500 élèves de la maternelle à la terminale et Apprentis sont accueillis dans les salles 3 fois par an

-Document Ecrans 47 : Comment fonctionne votre cinéma de proximité ?

<https://www.ecrans47.fr/actualites/actualites-ecrans-47/comment-fonctionne-votre-cinema-de-proximite/>

Charte adoptée en CA du 24 mars 2026 et présentée à l'AGO du 30 avril 2026

Le président
Jean-Claude Vénier

La secrétaire
Anne Laferrère